Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de
La Michodière

N°39-2023 – 14 décembre 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant

EDITO

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : LES HAUSSES DE TARIFS NE SONT PAS TENABLES SELON LE MINISTRE DE LA SANTÉ

Dans une annonce AFP de la semaine dernière, nous apprenions que les complémentaires santé envisagent **des hausses de cotisation en 2024 de l'ordre de 8 à 12 %.** Face à cette hypothèse, de plus en plus probable, le ministre de la Santé Aurélien Rousseau joue les surpris et jette le discrédit sur la profession en prétendant vouloir limiter l'augmentation à 4% soit un tiers du rééquilibrage par les recettes.

« **Ce n'est pas tenable** » dit le ministre aux mutuelles tout en oubliant de rappeler que ce sont bien les choix du gouvernement qui conduisent aussi à ces dérives inflationnistes qui vont porter un coup fatal, un de plus, sur le pouvoir d'achat des salariés que nous sommes. **La hausse s'explique par** la hausse des dépenses de santé des Français, mais surtout par les transferts de charge de l'Assurance maladie aux complémentaires pour un total de de 1,5 milliard d'euros en 2024.

Le SNFOCOS n'a eu de cesse d'alerter l'employeur et de mobiliser les salariés sur cette aggravation de charge qui va peser sur nos salaires, déjà sous réévalués. Pendant que certains s'étonnaient de notre combat sur ce sujet de « salaire indirect », **nous avons les premiers avancé** sur des hypothèses de solidarité par la Capssa en 2023 afin de **contraindre l'employeur d'accepter une augmentation de la part patronale**.

La négociation sur le sauvetage des mutuelles ne sera pas sacrifiée sur l'autel des autres négociations, salaires et classifications, notamment. En tous cas, le SNFOCOS sera encore là pour le rappeler.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG
Complémentaire santé : les hausses de tarifs ne sont pas tenables selon le ministre de la Santé
Page 2 : Complémentaire Santé
Les cotisations des contrats de complémentaire santé flambent : l'Etat pompier pyromane
Page 3 : Agences Régionales de Santé (ARS)
Message au secrétaire général des Ministères des Affaires sociales
Page 4 : Agents de Direction (ADD)
Commission de suivi du protocole ADD du 21 septembre 2023 : quelques progrès mais un fort besoin d'un nouveau protocole
Page 5 : Edito de Frédéric Souillot du 5 décembre 2023
« Sortir de l'ambiguïté »
Pages 6 et 7 : Edito de Sébastien Busiris – SG de la FEC -FO « Votre avenir vous appartient »
Page 8 : Agenda

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

LES COTISATIONS DES CONTRATS DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ FLAMBENT : L'ÉTAT POMPIER PYROMANE

Confrontés à une forte hausse de leurs remboursements aux assurés, les organismes de complémentaires santé ont communiqué depuis octobre 2023 pour alerter sur les inévitables augmentations de tarifs qu'elles vont devoir appliquer aux contrats individuels et collectifs pour faire face aux dépenses qui devraient augmenter de 1,5 milliard d'euros en 2024, sur une enveloppe globale d'une trentaine de milliards d'euros.

Or, même si les OCAM sont conscients de leur rôle majeur dans l'accès aux soins, ils ne peuvent générer de déficit. Ainsi, les charges vont être répercutées, diversement selon les organismes et les contrats notamment s'ils sont déficitaires depuis plusieurs années.

Les hausses estimées devraient être de 8 à 12,5 % pour les contrats collectifs. Pour AG2R par exemple ce sera de 8 à 9 % en 2024, selon les propos de sa direction fin novembre.

Le ministre de la Santé et de la prévention a qualifié cette situation de « pas tenable » et a mis en garde les OCAM « contre la transformation des patients en variables d'ajustement de leur modèle économique », plaidant pour « une adaptation des tarifs qui ne nuise pas au pouvoir d'achat des Français ».
Il accepterait une hausse de 4 à 6%.
Donc, après avoir allumé le feu en décidant des dépenses supplémentaires à absorber par les OCAM, l'Etat entend l'éteindre en contraignant la hausse de leurs tarifs. Et de préciser que si la discussion avec les mutuelles reste ouverte, il n'écarte pas la possibilité de sanctions en cas de hausses jugées disproportionnées. Un sens profond du dialogue…

La défense du pouvoir d'achat des ménages étant ainsi annoncée, quelles mesures pour le volet prévention ? Quelles seraient la ou les solutions pour enrayer la hausse des dépenses /hausse des cotisations ? Assurément la question du tarif des complémentaires santé n'est qu'une partie émergée de celle du financement de notre système de santé.

Les OCAM demandent régulièrement à être associés et reconnus comme des partenaires essentiels et à agir en collaboration plus étroite avec l'Assurance maladie. Ils demandent également la baisse des taxes sur les contrats qui s'élèvent aujourd'hui, selon le type de contrat, à 14,1% ou à 21,1% du montant de la cotisation. Réduire ou supprimer ces taxes serait un moyen simple et immédiat, à la main des pouvoirs publics, d'améliorer efficacement le pouvoir d'achat des ménages. Gageons que sur ces bases la « discussion ouverte » évoquée par le Ministre devrait être fournie lors de la rencontre du 15 décembre prochain réunissant toutes les parties prenantes.

Concernant le contrat de complémentaire santé UCANSS garantissant le personnel de la Sécurité Sociale, il apparaît clairement qu'une augmentation de la cotisation sera inéluctable, ce qui renforce encore la détermination du SNFOCOS à obtenir de l'employeur l'augmentation de son taux de participation (voir l'édito de Bruno Gasparini ci-dessus et article dans la lettre de la Michodière du 12 octobre dernier)

Jocelyne Lavier d'Antonio, en charge de la Protection sociale au SNFOCOS

AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ (ARS)

MESSAGE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES MINISTÈRES DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous faisons suite à nos échanges du 21/11/2023 lors du «CNC» relatifs à l'annulation par l'UCANSS de la commission de suivi des conventions collectives nationales en ARS qui devait avoir lieu le 8 décembre 2023.

Ce moment privilégié permettant d'apprécier l'application des dispositions conventionnelles applicables aux salariés de droit privé exerçant en ARS est visé par l'article 3 du protocole d'accord du 26 janvier 2010 relatif à la mise en place des ARS.

Nous partageons avec vous le constat de l'importance de cet échange annuel, la nécessité de le structurer et de placer l'UCANSS dans une situation lui permettant de satisfaire à vos obligations communes.

Le 21 novembre dernier, vous aviez souhaité la constitution d'un groupe de travail qui devait se réunir avant la prochaine réunion du Comité National de Concertation qui aura lieu le 16 janvier 2024.

Le SNFOCOS avait rappelé les points d'ordre du jour proposés à l'UCANSS dans la perspective d'une réunion de méthode, à défaut de pouvoir produire des données d'ici avant la fin de l'année.

Nous nous permettons de vous le communiquer :

1. Rappel des attributions et responsabilités de chacune des composantes de la Commission de Suivi , et notamment de l'UCANSS, de la CNAM et du Ministère
2. Mise en place d'un recueil d'information (SI)
3. Amélioration des méthodes statistiques employées dans le cadre de la production du bilan
4. Prise en compte, au-delà d'éléments quantitatifs, de données relatives aux parcours professionnels ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie au travail ***(le SNFOCOS a notamment fait état d'une augmentation de signalements de risques psychosociaux, à tous niveaux, employés, cadres mais aussi agents de direction)***
5. Présentation d'un bilan RH rétrospectif portant sur l'application des conventions collectives depuis 2010, année de la création des ARS

En tout état de cause il importe de dynamiser un dialogue social dont les conditions de transparence ne sont pas réunies à ce jour. Le groupe de travail, auquel participeront selon vos indications le pôle « ARS » et la DRH du Secrétariat Général, l'UCANSS et de la CNAM, doit en être le garant.

A cet égard, nous soulignons l'importance de procéder le 16 janvier prochain à tout le moins à un état des lieux assorti de propositions.

Conformément à nos engagements je suis ainsi que Monsieur Laurent CASTRA à votre disposition pour participer au groupe de travail précité.

Bien respectueusement.

Eric DONNADIEU et Laurent CASTRA, membres du CNC des ARS

AGENTS DE DIRECTION (ADD)

COMMISSION DE SUIVI DU PROTOCOLE ADD DU 21 SEPTEMBRE 2023 : QUELQUES PROGRÈS MAIS UN FORT BESOIN D'UN NOUVEAU PROTOCOLE

L'UCANSS nous a adressé comme chaque année un rapport annuel assez complet sur la situation conventionnelle des Agents de direction. Sa lisibilité pourrait être accrue par le rétablissement de l'information comparative sur les nombres d'Agents de direction concernés sur 3 ans, pour toutes les mesures. Nous demandons également une nouvelle fois davantage de précisions sur la situation des agents de direction institutionnels en fonction dans les Ars.

1. 2022, une année intermédiaire et partagée

Les informations caractérisant l'année 2022 sont contrastées, avec une diminution du nombre d'Agents de direction globale et dans les organismes de base et une légère augmentation du nombre d'agents de direction bénéficiant de mesures salariales.

1.1. Une évolution démographique inquiétante à court terme

Le nombre des Agents de direction (1953) qui avait progressé en 2020 avec l'intégration de nos collègues Rsi baisse en 2022 de 0.6 % soit 12 collègues. Mais les perspectives de départ en retraite sur 3 à 5 ans vont fortement accroître les départs en retraite.

Le SNFOCOS demande donc une anticipation véritable concertée avec les Organisations Syndicales et l'En3s d'une politique de promotion des postes et nominations d'Agents de direction dans les caisses.

La proportion d'Agents de direction dans les Organismes Nationaux (25 %) semble avoir atteint son maximum et les détachements (45, plus 2 en 2022) et mises à disposition (14 et plus 2 aussi) hors Institution sont en légère hausse.

1.2. Des progrès de reconnaissance salariale individuelle

Les points d'évolution salariale des Agents de direction ont été attribués en progression en 2022 (plus 2.8 % de bénéficiaires).

Le SNFOCOS salue cette première démarche restant insuffisante (34.6 % et plus 5 .3 pour les Sous-directeurs, 32.5 % pour les Directeurs adjoints, 28.9 pour les DCF, 20.3 % pour les Directeurs avec des évolutions moyennes d'un point à partir des Directeurs adjoints). Le nombre moyen de points pérennes (28 par Agent de direction bénéficiaire) progresse de 1 point par an (26 en 2020).

Le nombre global de promotions (43) est en hausse de 4 en un an et profite essentiellement aux nominations vers directeur adjoint (19) et des cadres supérieurs vers le poste de sous directeurs (20). Un accompagnement accru des candidatures vers les premiers postes d'Agents de direction et la déclaration à l'UCANSS de toutes les promotions internes sont nécessaires par les directions.

Les parts variables Agents de direction représentent en 2022 un taux de réussite moyen de 89 %, globalement stable sur un an sauf pour les branches Maladie et Famille (moins 1.1). Mais la réussite du dispositif repose sur l'augmentation du nombre de points et surtout sur la très forte baisse du nombre d'Agents de direction non bénéficiaires : 3 en 2022 contre 7 en 2021, 17 à 20 avant 2020.

Le SNFOCOS apprécie cette évolution car la fixation d'objectifs de part variable suppose un entretien obligatoire pour tous les Agents de direction présents 6 mois au moins.

2. De nouvelles perspectives urgentes à trouver

En effet, ces mesures de rémunération individuelle supplémentaires pleinement justifiées par les charges et efforts de nos collègues, ne peuvent cacher l'insuffisance de la politique salariale collective notamment au regard de l'inflation. Le Snfocos sera très actif sur ce sujet des classifications et rémunérations lorsqu'il sera possible de négocier.

De même, la valorisation salariale et l'accompagnement des mobilités professionnelles géographiques et leurs charges (actuellement elles concernent l'Ile-de-France et le Grand Est, les deux plus grandes régions à 40 %) est aussi une nécessité.

Retrouvez la plateforme revendicative des ADD du SNFOCOS dans la LM Spéciale ADD de ce jour

Thierry Galisot pour le SNFOCOS

EDITO DU FRÉDÉRIC SOUILLOT, SG DE FO DU 6 DÉCEMBRE 2023

« SORTIR DE L'AMBIGUÏTÉ »

L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

SORTIR DE L'AMBIGUÏTÉ

La presse a largement commenté la *« mise en sommeil »* de l'intersyndicale. Il fallait sortir de l'ambiguïté. Ne pas laisser croire que l'intersyndicale avait vocation à s'installer de manière permanente. L'intersyndicale ce n'est pas un nouveau syndicat, c'est un outil quand nous avons des revendications communes. Et cela a été un très bel outil pour contester la réforme des retraites sur le refus commun du recul de l'âge de départ et de l'allongement de la durée de cotisation. Pendant ces longs mois de mobilisation, nous avons appris à mieux nous connaître, à nous parler, à travailler ensemble. Quand cela sera nécessaire, s'il faut combattre de nouveaux reculs sociaux, nous serons prêts!

Mais ce bel outil, désormais nous pouvons le ranger dans la caisse à outils. En l'absence de revendications et de perspectives communes, il n'est plus nécessaire de chercher à se rencontrer chaque semaine pour maintenir coûte que coûte une intersyndicale sous perfusion. Les récentes négociations interprofessionnelles sur les retraites complémentaires et sur l'Assurance chômage l'ont montré, chacun négocie avec ses propres mandats et revendications et c'est bien normal. Certains signent, d'autres ne signent pas. Et de la même manière, nous nous engagerons dans les négociations et concertations à venir avec nos propres revendications, comme nous l'avons toujours fait. FO a toujours rejeté le syndicalisme rassemblé, qui porterait atteinte à la démocratie et ferait disparaître le pluralisme syndical.

Nous sommes toujours là et nous le prouvons chaque jour

Ce syndicalisme rassemblé nous a donné la loi sur la représentativité, que nous continuons à combattre mais qui s'applique. La volonté de la CGT et de la CFDT, qui avaient signé en 2008 la position commune sur les règles de représentativité, règles ensuite transcrites dans la loi, était bien de limiter le paysage syndical à un nombre restreint d'organisations. Mais elles n'y sont pas parvenues. Nous sommes toujours là et nous le prouvons chaque jour en cette période de renouvellement des CSE. Je peux citer Tokheim, Carrefour, Airbus, mais il y en a bien d'autres! FO se maintient, progresse et nous enregistrons de nouvelles implantations, mais il faut que nous arrivions à nous implanter encore davantage.

Se maintenir et progresser, pour nous faire entendre. Par exemple, sur le Smic, alors que « le groupe d'experts » publie un énième rapport pour recommander de ne pas donner de coup de pouce et proposer la révision de son indexation pour en limiter les augmentations annuelles. Nous en aurons besoin : une petite musique commence à monter sur de nouvelles réformes du marché du travail alors que la conjoncture se dégrade et que l'objectif de plein emploi s'éloigne. Le ministre de l'Économie multiplie les ballons d'essai : reste à charge sur le CPF, réduction de l'indemnisation chômage des travailleurs seniors, remise en cause de la rupture conventionnelle, réduction de délai pour saisir les prud'hommes en cas de licenciement... La liste s'allonge, à chaque fois, pour s'en prendre à notre modèle social et aux droits des salariés. Nous sommes vigilants et prêts à combattre tout nouveau recul social! Sans ambiguïté...

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

EDITO DE SÉBASTIEN BUSIRIS, SG DE LA FEC FO

VOTRE AVENIR VOUS APPARTIENT

EDITO DU JOURNAL FEC FO N°170 – NOVEMBRE 2023

Edito

VOTRE AVENIR VOUS APPARTIENT !

Aujourd'hui, nous vous lançons un appel fort : rejoignez-nous. Ensemble, nous serons plus forts pour défendre vos droits et revendiquer de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail et d'emploi. Votre avenir, c'est maintenant qu'il se joue.

Sébastien BUSIRIS
Secrétaire général

Parce que vos droits comptent, parce que votre voix compte, la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière est là pour vous accompagner et vous soutenir dans toutes les étapes de votre vie professionnelle, que vous soyez employé(e), technicien(ne) ou cadre. Nous sommes là pour vous représenter et faire valoir vos intérêts. Mais cela ne peut pas se faire sans vous ! Votre voix compte, et elle peut faire la différence.

Votre voix, votre force

Face aux défis économiques et sociaux qui se présentent, il est plus que jamais essentiel d'être unis et de se syndiquer. En adhérant à notre Fédération, vous rejoignez un collectif qui se bat notamment pour une plus juste rémunération. Le pouvoir d'achat des travailleurs est au cœur de nos préoccupations. Il est temps d'agir pour des augmentations de salaire, d'autant plus nécessaires en période d'inflation. Alors que les bénéfices des grandes entreprises du CAC 40 continuent d'augmenter, il est essentiel que ces gains soient redistribués à tous les salariés. Pour la FEC FO, ce sera toujours le salaire avant la bourse ; comme le disait André Bergeron, nous sommes le « syndicat de la fiche de paye » !

Il est grand temps de revoir les pratiques des entreprises en matière de partage des bénéfices et de politique sociale d'entreprise. Alors que les grands du CAC 40 continuent de réaliser d'énormes bénéfices (banques, assurances, plateformes téléphoniques, compagnies de navigation, etc.), il est essentiel qu'ils contribuent à la création et au maintien des emplois dans notre pays.

Les salaires avant la Bourse

C'est pourquoi nous exigeons que les aides et exonérations accordées par l'Etat soient conditionnées à des engagements concrets en matière d'emploi et de développement économique. Il est temps de mettre fin aux pratiques égoïstes de ces grandes entreprises et de promouvoir une répartition plus équitable des richesses. A cet effet, FO revendique la mise en place d'une ➤➤➤

Edito

Nous sommes là pour vous représenter et faire valoir vos intérêts. Mais cela ne peut pas se faire sans vous !

Il est temps de mettre fin aux pratiques égoïstes de ces grandes entreprises et de promouvoir une répartition plus équitable des richesses.

Nous serons toujours présents pour défendre votre Sécurité sociale, vos retraites et votre assurance chômage.

VOUS AVEZ VOTRE MOT À DIRE, VOTRE VOIX COMPTE. REJOIGNEZ-NOUS.

➤➤➤ échelle mobile des salaires prenant en compte l'inflation (au minimum, à chaque fois que le SMIC augmente, toutes les grilles de salaires doivent augmenter dans les mêmes proportions).

L'équité et la justice sociale sont nos priorités

Nous revendiquons et nous battons également pour de meilleures conditions de travail, ces dernières étant grandement dégradées du fait des réductions d'effectifs ainsi que des objectifs de rentabilité et de bénéfices toujours plus grands. Notre Fédération a également toujours œuvré pour une protection sociale solide protégeant l'ensemble des salariés et citoyens. Nous serons toujours présents pour défendre votre Sécurité sociale, vos retraites et votre assurance chômage, dont la création est le fruit de nos revendications à l'après-guerre. Aucun acquis n'a été obtenu sans revendications ni rapport de force ! Ne l'oublions pas. Adhérer à la FEC FO, c'est donc œuvrer pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les changements importants du monde du travail depuis la COVID 19 ont besoin d'être encadrés afin qu'ils ne s'effectuent pas au détriment des salariés. Pour FO, les évolutions doivent améliorer les conditions de travail et de vie des salariés.

Libres et indépendants

A la FEC FO, nous nous engageons à défendre vos droits au quotidien, à négocier des accords collectifs avantageux pour vous, mais aussi à vous accompagner dans les moments difficiles tels que les licenciements ou les restructurations. Nous sommes là pour vous informer, vous conseiller et vous représenter auprès des employeurs.
En tant que syndicat indépendant, nous avons la liberté de défendre vos intérêts sans compromis politique ou religieux. Nous ne sommes pas liés à des partis politiques ou à des intérêts particuliers.
Notre seule mission est de vous représenter, de faire valoir vos droits ainsi que de les améliorer.
En rejoignant notre Fédération, vous ferez partie d'une Organisation qui se bat pour plus de justice sociale et pour une meilleure répartition des richesses.

Vous avez votre mot à dire, votre voix compte

Alors, n'attendez plus, syndiquez-vous ! Adhérez à la Fédération des Employés et Cadres FO et faites voter FO autour de vous !

Ensemble, nous serons plus forts pour construire un meilleur monde du travail, plus juste et équitable.

Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur https://snfocos.org/adherer/

AGENDA

19 décembre 2023 :
CPP ADD

RPN Négociation Salariale 2024

Mobilisation pour les salaires

20 décembre 2023 :
Bureau National du SNFOCOS

NOS PARTENAIRES

OCIRP protéger. agir. soutenir

AÉSIO MUTUELLE

malakoff humanis
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

KLÉSIA Assureur d'intérêt général

AG2R LA MONDIALE

CAPSSA

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

NOS PHOTOS SONT SUR FLICKR